

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Mardi 11 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de Votants : 13

Étaient présents : Mesdames Brigitte AVOSCAN, Aurélie COCHET, Isabelle LORIZ, Jocelyne PANNETIER
 Messieurs Mathieu DECATOR, Samuel FOURMY, Marc GRIMAND, Jean-Michel JOSSERAND, Bruno LEBLANC,
 Philippe POIRSON

Étaient excusés :

Mme Carole BARRO ayant donné pouvoir à M. Philippe POIRSON

M. Vincent BRUN ayant donné pouvoir à M. Marc GRIMAND

M. Nicolas CHABERT ayant donné pouvoir à M. Bruno LEBLANC

Étaient absents : Mme Martine POTHIN, M. Jean-Louis GAGNEUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme AVOSCAN Brigitte a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Affectation des résultats 2022

BUDGET GENERAL

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

CA 2022

Budget principal	Solde (en €)
Solde d'exécution en fonctionnement :	
Solde du résultat reporté 2021 (R002)	+ 243 562,31
Résultat de l'exercice 2022	+ 99 724,75
Résultat de clôture 2022	+ 343 287,06
Solde d'exécution en investissement :	
Solde du résultat reporté 2021 (R001)	+ 912 881,76
Résultat de l'exercice 2022	- 947 023,61
Résultat de clôture 2022	-34 141,85
Restes à réaliser dépenses	- 366 057,92
Restes à réaliser recettes	+ 473 331,32
Affectation des résultats :	
Résultat d'investissement reporté (001)	- 34 141,85
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00
Résultat de fonctionnement reporté (002)	+ 343 287,06

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 0,00 €
- Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) 343 287,06 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdit.

Le Maire,
Marc GRIMAND



Délibération rendue exécutoire le : 17/04/2023
Après affichage et publication du : 17/04/2023
Le Maire,
Marc GRIMAND

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Marc GRIMAND', written over a diagonal line.